

**P.V. de l'Assemblée Générale des propriétaires des Domaines
Les Tamaris et Les Portes du Soleil membres de l'ASL du même nom
tenue le 02 novembre 2016 en la salle polyvalente de Portiragnes.**

- 1) **Accueil** : sous la supervision de Monsieur Francis MAILLART, 10 membres de l'ASL volontaires se répartissent le contrôle des présences et des représentations (mandats) sur 5 tables, disposant de listes imprimées, triées sur le nom. Les personnes présentes ou représentées sont enregistrées et leurs bulletins de vote validés par un cachet appliqué à la suite de l'enregistrement.

Le président Jean-François DUCHENNE ouvre la séance à 09h07.

- 2) Pour commencer l'A.G., Monsieur DUCHENNE rend, avec l'assemblée, hommage aux disparus.

Madame la Mairesse Gwendoline CHAUDOIR invitée, a mandaté Monsieur Jean-Marc DIETRICH, Secrétaire Général des Services qui adresse quelques mots de bienvenue aux participants. La Mairie est très sensibilisée par notre présence à Portiragnes-Plage et fort attachée à l'environnement. Des travaux de diversification en eau potable entraînent un rapprochement avec Béziers.

Divers projets sont prévus

- au front de mer
- au niveau circulation
- pour les racines des pins (pas de suppression souhaitée, mais les travaux sont à recommencer tous les 3 ou 4 ans).

La Mairie souligne les efforts effectués par le Syndic des Domaines et la collaboration obtenue avec ce dernier.

Monsieur DUCHENNE remercie la Mairie de Portiragnes pour l'hospitalité offerte depuis des années.

- 3) La séance est ouverte, en présence des 7 membres du Conseil Syndical, à savoir Messieurs Jean-François DUCHENNE, Président du Conseil Syndical, Freddy DERBAIX, Vice-Président, Roland VAN ASBROECK, Secrétaire, et Madame Nicole VANDEBROECK, Trésorière, et Messieurs Jean LIEBEN, Philippe HASTIR et Serge VAN DER EECKEN, membres du Conseil Syndical, de Messieurs Pierre CHABBERT et Jean LATIL, représentants le cabinet FL AUDIT, Commissaires aux comptes, de Monsieur Philippe CANDEL représentant le bureau d'expertise comptable CANDEL-MARTIN et de Me GARCIA avocat de l'ASL (arrivée en cours de séance).
- Monsieur Roland VAN ASBROECK est désigné comme secrétaire de séance.
 - Les propriétaires suivants se portent volontaires pour assurer la fonction de scrutateur : Jean-Marie GODEFROID (PSJ13), Louis GEERTS (TD05), Claude SIMON (PSM04), Bénédicte ISTACE (TA23), Yvonne BLOCKHUIS (TU10), Michel LOUIS (TR04), Marguerite SANCHEZ (TJ32), Luc DELIGNE (PSK06), Margareth KAISER (TA31) et Danielle PEREZ (TJ32).
 - Nous n'avons reçu aucune remarque concernant le PV de notre A.G.O. de 2015 si ce n'est que quelques envois postaux ne comprenaient pas le P.V.

➤ 4) **Monsieur DUCHENNE poursuit en présentant le rapport des activités de l'exercice écoulé.**

4.1) **UN MERVEILLEUX DOMAINE**

avec une maison des propriétaires.

L'effort de tous est sollicité pour améliorer, si faire se peut, les habitations, les espaces ludiques et les voiries communes.

4.2) **LES DIFFICULTES DE CET EXERCICE 2015-2016**

(a) Action contre l'ASL

Sept propriétaires ont assigné en 2015 le Conseil Syndical devant le Tribunal de Grande Instance de BEZIERS pour divers prétextes et irrégularités des votes et des dépouillements de l'AG 2014, en vue d'annuler cette AG et de réclamer 2.000 € à l'ASL. Il est rappelé que les membres du CS agissent en parfaite probité.

(b) Les « espaces ludiques »

UNE CONVENTION TGA – ASL NEGOCIEE

- ASL souscrit à un service
- TGA s'engage à des investissements

Un projet gagnant-gagnant. Positif pour tout le monde.

Présentation par Monsieur Jordane LAMY de la vidéo réalisée par TGA. Il remercie le CS et les propriétaires pour leurs votes de confiance émis lors de l'AGE de 2015, donnant ainsi le feu vert pour la réalisation d'un beau projet, les Domaines en avaient besoin vu que les premières maisons datent de 25 ans. Un chantier de six mois de travaux intenses a ainsi été entrepris. TGA a et va réaliser des investissements supplémentaires qui n'étaient pas initialement prévus.

(c) La rétrocession

La seconde rétrocession de SARL LAMY n'est pas terminée. Elle ne concerne que quelques voiries, servitudes (accès piétons - boîtes aux lettres - portails et portillons - distribution d'eau / téléphonie) et la couverture de la toiture au dessus du local poubelles. Un courrier du Notaire BONHOMME nous demandait encore récemment quelques éléments manquants.

4.3) **PARTICIPATION A L'AG 2016**

Monsieur Francis MAILLART communique le nombre de participants :

160 propriétaires sont présents ;

537 sont représentés.

Soit 697 au total correspondant à 88,23 % des propriétaires.

Le quorum est atteint.

➤ 5) **LA GESTION « COURANTE »**

5.1) **LES VOIRIES**

(a) **Remédiez aux défauts majeurs et situations dangereuses**

- Les points repris par l'expert Pelletier
- Effondrement
- Fuites d'eau

(b) Entretien de l'égouttage

- Entretien général

Lors du curage des égouts, l'entreprise a retrouvé du béton à certains endroits provenant de divers chantiers privés !

- Interventions particulières

De nombreuses interventions particulières ont eu lieu pour procéder au débouchage des égouts de groupes de maisons (urgence – rapidité d'intervention). Les frais sont répartis entre les lots concernés. Cela entraîne une charge de travail supplémentaire pour le CS, en particulier pour notre Vice-Président qui coordonne les interventions et pour notre trésorier. Certaines factures envoyées en août n'ont pas payées lors de la clôture de l'exercice (31/08/2016) et apparaissent de ce fait dans la liste des comptes à solde non nul.

5.2) **LES ESPACES VERTS**

(a) Entretien des nouvelles plantations

- Remplacement des arbustes
- Garantie de 2 ans.

(b) Suivi des tailles

La végétation pousse très vite et doit être taillée régulièrement. Nous souhaitons néanmoins maintenir une végétation luxuriante sur les Domaines. Les haies des particuliers participent à la beauté de nos domaines, mais sont hélas souvent plantées à la limite des propriétés.

Une attention particulière est demandée aux propriétaires des maisons de coins dont la végétation peut nuire à la visibilité et à la sécurité.

(c) Les observations concernant le moment des interventions et le bruit généré par les entretiens seront prises en compte et transmises aux entrepreneurs impliqués.

(d) Les chenilles processionnaires vivant dans les pins parasols sont particulièrement dangereuses pour les enfants et les animaux. Elles entraînent des allergies parfois mortelles. Ne voulant pas d'un domaine sans arbre, le CS a fait traiter les pins au frais de l'ASL.

5.3) **LA SECURITE**

(a) Les portails et portillons font l'objet d'un suivi des pannes et de réparation rapides. Nous continuons actuellement le contrôle des badges en service afin de radier les exemplaires perdus. Les horaires des portillons sont adaptés à la période hivernale : ils sont fermés de 21:00 à 07:00 Hr.

L'entretien des portails ne donne actuellement pas satisfaction. Cette situation étant inadmissible, nous recherchons d'autres firmes capables de prendre la relève.

(b) Nous disposons de 11 caméras de sécurité.

(c) Gardiennage en haute saison

(d) Réunions de coordination avec la Mairie

(e) Des extincteurs supplémentaires ont été acquis.

(f) Contrôle annuel par une société agréée des équipements comme les hydrants : accessibilité et pression.

Un hydrant (TN07) est inopérable car un mur a été érigé sur la voirie. Vu le refus de

corriger, la publicité malvenue et le danger constitué pour tous, le CS sollicite l'autorisation d'aller en justice afin de faire araser la partie du muret qui engage le gabarit.

Les rapports SERMI de 2014, 2015 et 2016 qui objectivent la position sécuritaire du Conseil Syndical sont projetés. Monsieur DEVRIENDT, propriétaire de la maison TN07 n'est pas autorisé à prendre la parole.

5.4) L'ECLAIRAGE

Les anciens lampadaires ont été remplacés par de nouveaux diffuseurs et des ampoules néon pour résoudre le problème des pannes récurrentes. Certaines haies trop hautes occultent les luminaires. Quelques localisations insuffisamment éclairées, principalement les allées centrales, pourraient être améliorées en rehaussant des poteaux et/ou en plaçant des potences doubles. Des économies supplémentaires sont réalisées en utilisant progressivement des ampoules LED.

5.5) L'INTERNET

On comptait plus de 594 lots connectés fin octobre 2016.

Les zones du domaine qui n'étaient initialement pas équipées de lignes de cuivre (Bungalows et TS) et fonctionnaient au moyen de liaisons radio, ont été équipées de fibre optique. Les débits de ces utilisateurs privilégiés ont cependant été maintenus au niveau des utilisateurs câblés afin de ne pas créer de discrimination.

Les lignes en cuivre de nos domaines sont parfois endommagées, corrodées et limitées. Peu de propriétaires n'ont pas connu de problème cet été. Le nombre d'appareils connectés simultanément sur une même connexion et l'augmentation des volumes transférés ne font qu'accentuer les problèmes.

Différentes alternatives sont envisageables :

- utiliser des liaisons radio mais cela peut entraîner des perturbations si elles sont trop nombreuses ou trop proches d'autres émetteurs voisins ;
- équiper progressivement les domaines de la fibre optique ou tout équiper d'un coup.

5.6) L'EAU

Les consommations d'eau sont facturées annuellement aux propriétaires, mais c'est l'ASL qui avance mensuellement les fonds pour l'ensemble des propriétaires. L'avance de fonds mensuelle (prélèvements SUEZ) est passée de 14.000 à 21.000 € en juillet 2016.

Les compteurs loués sont relevés deux fois par an (début juin et mi-septembre), les factures sont envoyées aux propriétaires en principe en octobre.

Nous constatons hélas tous les ans des paiements tardifs qui entraînent une charge de travail importante pour le CS. Cette année encore, nous sommes confrontés à des retards de facturation par la Lyonnaise des Eaux qui nous empêchent de refacturer l'eau aux propriétaires.

Cas des ventes d'habitations

- si la vente a lieu avant le 31 décembre, la facture est adressée au nouveau propriétaire,
- pour les ventes réalisées à partir du 01 janvier, à l'ancien propriétaire.

Il appartient à l'ancien et au nouveau propriétaires de se répartir la facture prorata temporis et sur base de leur relevé intermédiaire.

Le réseau A.E.P. (Adduction Eau Potable) Lyonnaise des eaux (SUEZ)

Les écarts SUEZ par rapport à OCEA

Moyenne 2009-2014 : + 10 %

Relevé 2015 : + 37 %

Les écarts justifiés :

Nettoyage des égouts

Test des hydrants

Arrosage des plantations

Décalage entre les dates des relevés

Les écarts anormaux : ⇨ fuites, pertes

Ce qui dépasse 41.300 m3: 16.000 m3 perdus en 2015

Soit plus de 30.000 € à charge de tous qui seront imputés à chaque lot.

Décisions immédiates du Conseil Syndical

- Rechercher la fuite (les fuites)
- Prendre contact avec SUEZ (courriers A.R.)
- Rechercher des outils de suivi

La recherche de fuites : rien d'apparent

- Recherche sonique
- Plans numérisés
- Sectorisation
- Autres recherches (Gaz)

Résultats :

- 7 fuites trouvées dont 2 chez des particuliers
- Le réseau est sectorisé
- Il demeure des incertitudes de fuite (sous terrasses, dans les vides ventilés).

Le CS est attentif aux pertes et consommations.

3 remplacements successifs de compteurs principaux ont déjà été réalisés. Un second compteur externe a été placé mais sans possibilité de lecture pour l'instant, malgré les multiples rappels adressés à la Lyonnaise des Eaux.

La consommation horaire minimale redevenue normale en février 2016, a commencé à croître jusqu'à plus de 2 m³ fin août.

5.7) LES ANIMATIONS

OBJECTIF : un mieux vivre ensemble

- Repas des propriétaires
- Œufs de Pâques
- Concours de pétanque
- Brocante

MOYENS :

Les bonnes volontés, une autosuffisance financière, les recettes couvrent les dépenses.

5.8) LA DOCUMENTATION

Toute la documentation utile et nécessaire peut être trouvée sur notre site Internet, complétée cette année par 9 notes d'information traduites par Messieurs BRAEKEN (en NL) et REUTER (en D), et une communication aussi rapide que possible par courriel.

5.9) LES CHARGES ET RECOUVREMENTS

Les dernières charges ont été appelées le 15 novembre 2015, mais nous enregistrons beaucoup trop souvent des retards de paiement. Ceci entraîne un travail accru pour lancer les rappels. Ensuite, nous confions les dossiers à notre avocat pour les mises en demeures : 20 cas en juin plus 3 actions en cours devant la justice.

5.10) LE R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur)

De nombreuses demandes réglementaires de travaux sur les lots transmises à l'A.S.L. sont validées et acceptées. Nous déplorons cependant de trop nombreuses actions pirates (travaux non autorisés, non conformes) qui entraînent des conflits de voisinage. Des bruits de travaux sont constatés durant les périodes de repos.

Les tailles des haies sont encore trop souvent négligées au détriment de la sécurité (carrefours masqués, luminaires cachés...).

➤6) PRESENTATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Monsieur CANDEL présente sous un format synthétique plus compréhensible les principaux chiffres de notre association. Les données détaillées peuvent être consultées sur notre site Internet http://www.asltps.eu/upload/PLAQUETTE_20152016.PDF.pdf.

Les comptes sont en équilibres.

Q: Pourquoi réclamer les charges ludiques en une seule fois aux propriétaires alors qu'elles ne sont payées à TGA que progressivement (40/40/20 %) ?

R : L'appel de fonds a déjà lieu avec deux mois de retard et est souvent payé après délai ! Cela entraînerait une surcharge de travail pour la trésorerie et la comptabilité, tant au niveau de la facturation que pour le suivi des paiements.

Q : Les charges ludiques sont payées sur deux exercices comptables. Où les retrouve-t-on ?

R : Le paiement des espaces ludiques est pris en charge sur l'exercice précédent. Les factures impayées sont comptabilisées et provisionnées pour l'année suivante.

➤7) RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Pierre CHABBERT fait part de son rapport sur les comptes 2015-2016.

Il n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil syndical et dans les documents adressés aux propriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le rapport est disponible, comme les rapports précédents, sur le site de l'ASL

<http://www.asltps.eu/upload/Rapport ASL 2015-2016.pdf>.

➤8) LES DIVERSES RESOLUTIONS A VOTER

8.1) PRESENTATION DU BUDGET 2016-2017

Monsieur DUCHENNE présente un budget en continuité des précédents et détaille les postes du budget présenté aux propriétaires lors de la convocation.

8.2) APPROBATION DES COMPTES 2015-2016

avec mise en réserve du boni de l'exercice.

8.3) LA DECHARGE (quitus) AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

8.4) LA DECHARGE (quitus) AU CONSEIL SYNDICAL POUR SES ACTES DE GESTION

8.5) LA POURSUITE DES MAUVAIS PAYEURS

8.6) ORGANISATION D'EVENEMENTS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Toutes les animations, cloches de Pâques, brocante, activités culturelles, concours de pétanque et Gala des propriétaires ont pour objectif d'assurer la convivialité sur nos domaines, et elles représentent 0,25 % de notre budget. Suite aux remarques formulées par d'aucuns, le CS demande à l'ensemble de propriétaires de se prononcer pour le maintien ou la suppression de ces animations.

8.7) LA FIBRE OPTIQUE SUR NOS DOMAINES

Le réseau « cuivre » est corrodé et entraîne régulièrement des pannes et interruptions. Les débits sont limités et le réseau est dans l'impossibilité d'absorber les croissances futures. Ne rien faire correspond à tout perdre et à nous retrouver prochainement sans Internet. La fibre offre d'autres potentialités de services nouveaux.

Tout réaliser en une fois serait moins coûteux que de travailler au coup par coup en fonction des pannes.

Vu l'importance du budget global estimé à moins de 700.000 € (900 € TVAC par lot), d'autres fournisseurs seront consultés pour obtenir une solution moins coûteuse.

Si le projet est accepté, trois formules sont proposées, mais une seule sera retenue :

Pas de financement = 900 € / lot de plus en 2017

Soit un financement à 1,14 % étalé

- sur 3 ans correspondant à 300 € de plus durant 3 ans

- sur 5 ans correspondant à 180 € de plus durant 5 ans

➤9) COLLECTE DES BULLETINS DE VOTE RELATIFS AUX RESOLUTIONS

L'urne destinée aux votes des résolutions est présentée pour recueillir les bulletins non encore déposés.

➤10) QUESTIONS ET REPONSES

Q : Décompte des coûts du souper des propriétaire ?

R : Le bilan comptable de la soirée est communiqué aux participants. Suite aux remarques formulées concernant la soirée des propriétaires, que certains considèrent comme une "campagne électorale", la soirée de gala ne sera pas reconduite en septembre 2017. Une croisière sera vraisemblablement organisée en mai/juin 2017.

Q : Coûts du gardiennage ?

R : Les contrôles aux entrées des Domaines et les rondes ont été pris en charge par l'ASL, les accès aux et la gestion des espaces ludiques par TGA.
Les coûts de gardiennage supportés TGA/Lamy ne nous concernent pas.

Q : Déjections canines dans les Domaines ?

R : Des affichettes ont déjà été apposées, d'autres seront ajoutées.

Il est demandé aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux.

Q : Taille des haies

R : Une attention particulière est demandée pour les dépassements dangereux de branches surtout dans les virages.

Le vote est terminé, l'urne de vote est complète et part au dépouillement à 11:20 Hr.
C'est sous la supervision de Monsieur LATIL, que rejoindra Monsieur CHABERT, que les scrutateurs procèdent au dépouillement.

Suite de l'exposé de Monsieur Jordane LAMY

La nouvelle tarification 2017 est adaptée à la hausse. Les réservations sont anticipées par rapport aux autres années. Les effets de l'investissement se font ressentir.

Les maisons « Confort + » devraient être généralisées. Il reste un travail de fond à réaliser. LAMY va élaborer un catalogue pour aider les propriétaires à améliorer leur logement. Nous devons rivaliser avec des campings de 3^e génération (2.000 €/semaine).

Remarques de propriétaires

Q : Bruit pour le voisinage (pompes à chaleur, animation...)

R : Le placement d'un second mur d'une hauteur raisonnable est prévu.

Q : Accès à la piscine des Portes du Soleil : un escalier est demandé.

R : C'est prévu avec mains courantes, même aux Tamaris.

Q : Placement d'un dôme avec chicane au-dessus du local des pompes à chaleur ?

R : Il faut impérativement un échange de chaleur/air pour que les pompes puissent fonctionner.

Q : Des améliorations sont-elles prévues au petit bar et à la pétanque ?

R : Des autorisations sont nécessaires. Des demandes doivent être introduites.

Q : Prévoir des sécurités sur la route pour les enfants à la sortie des piscines.

R : Des solutions seront mises en place.

Q : Plaine de jeux

R : Des investissements sont prévus. D'autres modules seront installés.

Il y a eu un problème de timing.

Q : Il n'y a plus de moniteurs à la piscine à partir de septembre.

R : Il n'y a aucune obligation légale en la matière et ce n'est pas prévu dans la convention TGA/ASL.

Q : Portiques d'accès

R : Il y a eu un problème de timing. Ils seront opérationnels pour 2017.

Q : Les toboggans sont trop dangereux. Décollage des utilisateurs !

R : Il faut prévoir une surveillance accrue.

Q : Lavabos tombés dans les sanitaires, liner décollé, revêtement piscine PS...

R : Ce sera rénové pour 2017.

Q : Réglementation à faire respecter. Il faut plus de maîtres-nageurs, les enfants sautent dans le bassin de contre nage. Manque d'autorité des maîtres-nageurs.

R : Les panneaux d'affichage sont à multiplier et à expliciter avec d'autres pictogrammes. La tolérance zéro sera d'application l'année prochaine.

Q : Disparition de la pizzeria ?

R : Des autorisations sont nécessaires.

Q : Bâche de la piscine chauffée ?

R : Il s'est avéré qu'une bâche nécessiterait de l'entretien et poserait des problèmes de déploiement. Il a été décidé de mieux dimensionner les pompes à chaleur.

Il est suggéré de placer une cloche à créneaux pour diminuer le bruit.

Q : Tableau électrique ouvert dans les vestiaires PS
R : Sera au minimum fermé à clé.

Q : Affichage de la température de l'eau
R : Indiquée sur un tableau par les maîtres-nageurs

Exposé de Monsieur Geoffrey RAHIER (Directeur du site LAMY)

Plus grande affluence aux espaces ludiques et aux spectacles.

Sécurité : il a été fait appel à la même société de gardiennage que l'ASL, cela a permis une bonne coordination entre les deux services.

Deux missions principales pour 2017 :

- Amélioration du nettoyage des maisons
 - Modernisation des maisons (catalogue des services proposés)
- Amélioration de l'image de marque sur les réseaux sociaux.

Q : Formation pour utilisation des défibrillateurs

R : Un appareil a été acheté par l'ASL et sera placé devant la maison des propriétaires, dans l'angle de vision d'une caméra de surveillance.

Les maîtres-nageurs disposent d'une formation.

En principe, aucune formation n'est nécessaire, l'appareil communique oralement la procédure à suivre. Une démonstration sera réalisée lors de la prochaine AG.

Q : Des rats sont présents à certains endroits des Domaines.

R : Une dératisation sera envisagée avant la saison. Des logos seront placés sur les containers pour « leur bon usage ». On y jette n'importe quoi et n'importe comment !

Q : Est-il envisagé des télécommandes pour l'ouverture des portails ?

R : Cela nécessite le placement d'une antenne sur chaque portail et l'achat de télécommandes (+/- 120 €/pièce). Il faudra déterminer si il y aura suffisamment de demandes pour amortir les frais.

Q : Il est demandé de rappeler les codes des 4 couleurs autorisées pour les façades.

Q : Quid des abonnements Internet à l'avenir ?

R : *Light* : correspondait au départ (10 €) au besoin minimum qui a évolué entretemps. Sera à l'avenir limité à 4 connexions simultanées avec une augmentation du débit et du tarif.

Full : aucun changement de prévu.

Plus rien n'étant débattu, de nombreux participants quittent progressivement la salle. Les scrutateurs, sous l'égide des Commissaires aux comptes poursuivent le travail de dépouillement.

Monsieur DUCHENNE remercie les derniers participants encore présents, annonce l'affichage du résultat des votes non encore certifiés à la maison des propriétaires ce jour même et clôture l'A.G. à 15:35 Hr.

Les résultats des votes validés par Monsieur LATIL, Commissaire aux comptes, sont présentés à la page suivante.

➤ **11) RESULTAT DES VOTES SUR 160 PRESENTS ET 567 REPRESENTES**

	Résolutions à voter (sur 697 votants)	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NULS
1	Approbation du PV de l'A.G.O. du 02 novembre 2015	622	48	27	0
2	Approbation des comptes certifiés avec mise en réserve générale du boni de l'exercice.	627	50	20	0
3	Quitus (décharge) aux membres du Conseil Syndical sur les comptes et les actes de gestion.	613	62	22	0
4	Quitus (décharge) au Commissaire aux comptes	616	58	22	1
5	Imputations comptables : tout versement sur le compte de l'ASL apure en priorité les créances les plus anciennes	623	51	23	0
6	Maintien de la taxation individuelle de divers frais de mise en demeure ou d'envois recommandés tels les procès-verbaux d'AG aux propriétaires ni présents, ni représentés pour éviter leur répercussion sur l'ensemble des propriétaires.	597	80	20	0
7	Approbation du budget prévisionnel 2016-2017 hors fibrage généralisé	618	50	29	0
8	Confirmation du mandat donné au Conseil Syndical de poursuivre en justice les mauvais payeurs.	649	31	17	0
9	Confirmation de votre souhait de poursuivre les activités d'animation (chasse aux oeufs, pétanque, activité culturelle, gala des propriétaires, brocante)	564	108	25	0
10	Autoriser le Conseil Syndical à agir en justice pour obtenir la remise en conformité opérationnelle de l'hydrant placé devant la TN07	520	129	46	2
11	Approbation du projet fibre optique en une étape unique avec son financement (majorité spéciale de 66 % requise) et son impact sur les charges futures.	446	218	33	0

Si le projet fibre est approuvé, l'augmentation des charges est de

de 900 € pendant 1 an	30
de 300 € pendant 3 ans	81
de 180 € pendant 5 ans	472
Abstentions	114

En conséquence, toutes les résolutions mises au vote, à l'exception de la 11, sont approuvées, applicables et opposables à l'ensemble des propriétaires.

Roland VAN ASBROECK, Secrétaire de séance

Jean-François DUCHENNE, Président